

Désignation de l'entreprise : SASUA2 IMMOBILIER							Néant ☐		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	534 128	FH		FI	534 128	416 916	
		FJ	534 128	FK		FL	534 128	416 916	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	600	7 807	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		1 122	
	Autres produits (1) (11)					FQ	26	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	534 754	425 852	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	188 591	144 667	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 343	7 715	
	Salaires et traitements *					FY	109 226	108 023	
	Charges sociales (10)					FZ	34 690	35 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	7 551	9 880
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		4 179
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 000		
	Autres charges (12)					GE	23 416	19 165	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	374 818	328 871	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	159 936	96 981	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 242	2 099	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	2 242	2 099		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	173	388	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	173	388		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 069	1 712		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	162 005	98 692		

Désignation de l'entreprise SASU A2 IMMOBILIER		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	35 941 21 770
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	536 996 427 951
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	410 932 351 029
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	126 064 76 922
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	20 784 20 620
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 122
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	23 397 18 490	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7	A8		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SASU A2 IMMOBILIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 5 Bd OMER SARRAUT		11000 CARCASSONNE						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *						
Numéro SIRET * 4 4 1 6 6 2 6 9 9 0 0 0 4 6								
		Exercice N, clos le, 31/12/2022						
		N-1 31/12/2021						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AI	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	44 472	14 020	21 571	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE	286	286	286		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG	35 000	35 000	35 000		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	128	128	128		
	TO TAL (II)	BJ	BK	44 472	49 435	56 986		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens			BN	BO				
En cours de production de services			BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR	BS				
Marchandises			BT	BU				
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 179	4 642	6 736	
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 853	14 853	48 323	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	208 353	208 353	206 879	
	Disponibilités	CF	CG	186 009	186 009	81 217		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	212	212	812		
	TO TAL (III)	CJ	CK	4 179	414 069	343 967		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	48 651	463 504	400 953			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	35 128	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Im mobili sations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SASU A2 IMMOBILIER		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	119 048	225 126
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	126 064	76 922
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	253 912	310 848
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	5 000	
	TOTAL (III)	DR	5 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 001	12 893
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	13 469	670
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	344	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 759	3 283
	Dettes fiscales et sociales	DY	119 598	65 125
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55 420	8 134
	Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)	EC	204 592	90 105	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	463 504	400 953	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	204 248	90 105
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1010 CH

A2 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 Bis Boulevard Omer SARRAUT,
11000 CARCASSONNE
441 662 699 RCS CARCASSONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 126 063,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 063,91 euros
A titre de dividendes	120 000,00 euros
Soit 1 500,00 euros par action	
Le solde	6 063,91 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 125 111,99 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} novembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

JFA OA

(contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 140 000 euros, soit 1 750 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 169 000 euros, soit 2 112,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 169 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 183 000 euros, soit 2 287,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 183 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Jean-François ALIAS**

